

Critères d'aptitude

Il est renvoyé à l'**annexe N**, chapitres 3 et 5 pour la définition des critères d'aptitude.

Il est renvoyé à l'**annexe O**, chapitre 2 pour l'évaluation des critères d'aptitude.

L'annexe Q présente deux critères d'aptitude (organisation de base du candidat ou du soumissionnaire et références du candidat ou du soumissionnaire) avec pour chacun de ces critères les éléments d'appréciation pouvant être pris en considération pour les évaluer.

Le nombre total de sous-critères devrait être limité à 2 pour des marchés simples et de peu d'importance, à 4 pour des marchés de complexité et d'importance moyennes et à 5 pour des marchés complexes et de grande importance.

Critère: organisation de base du candidat ou du soumissionnaire

SOUS-CRITÈRES	ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION ET DOCUMENTS REQUIS
1 Organisation qualité du candidat ou soumissionnaire pour satisfaire les exigences de l'adjudicateur	Certification qualité officielle, en cours de certification ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise qui démontre que le candidat ou soumissionnaire s'est organisé et prend des mesures internes pour satisfaire les exigences du client (type ISO ou équivalent)
2 Organisation interne du candidat ou soumissionnaire	Présentation de l'organigramme de l'entreprise avec désignation des activités et de leur responsable (organigramme fonctionnel)
3 Concept santé, hygiène et sécurité au travail du candidat ou soumissionnaire	Présentation succincte du concept santé et sécurité de l'entreprise avec copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou énumération des têtes de chapitre.
4 Capacité en personnel et formation de base des personnes-clés du candidat ou soumissionnaire	Liste des effectifs du candidat ou soumissionnaire avec désignation de la formation de base et des années d'expérience des personnes-clés de l'entreprise ou du bureau.
5 Contribution du candidat ou soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)	Informations fournies par le candidat ou soumissionnaire dans l'annexe Q5

5	4	3	2	1	0
Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple lorsque les critères sont évalués.					
Très intéressant		Bon et avantageux		Satisfaisant	
Partiellement suffisant		Insuffisant			
Le candidat ou soumissionnaire a fourni la preuve de l'existence depuis au moins 3 ans d'un système qualité efficient type ISO ou équivalent	Le candidat ou soumissionnaire a fourni la preuve de l'existence depuis moins de 3 ans d'un système qualité efficient type ISO ou équivalent	Le candidat ou soumissionnaire a fourni la preuve qu'il est en cours de certification d'un système qualité efficient type ISO ou équivalent	Le candidat ou soumissionnaire a l'intention de mettre en place, dans un délai d'une année, un système qualité efficient type ISO ou équivalent, notamment par le fait qu'il peut déjà démontrer aujourd'hui qu'il possède un système d'organisation efficace	Le candidat ou soumissionnaire annonce ne posséder aucun système d'organisation particulier	Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.
L'organigramme fonctionnel indique clairement les personnes responsables de l'entreprise et des différents secteurs, ainsi que leurs liens hiérarchiques. La répartition des responsabilités est sans équivoque et en rapport avec le type de marché (travaux, fournitures ou services)	<i>(en cas d'hésitation entre l'appréciation satisfaisant et très intéressant)</i>	L'organigramme fonctionnel n'indique que les personnes responsables de l'entreprise et/ou des différents secteurs, ainsi que leurs liens hiérarchiques. Il n'indique pas la répartition des responsabilités ou de manière équivoque par rapport au type de marché (travaux, fournitures ou services)	<i>(en cas d'hésitation entre l'appréciation insuffisant et satisfaisant)</i>	L'organigramme fonctionnel n'indique pas clairement les personnes responsables de l'entreprise et des différents secteurs, ainsi que leurs liens hiérarchiques. La répartition des responsabilités est inexistante	Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.
Le candidat ou soumissionnaire a remis un document qui présente le concept santé et sécurité de l'entreprise en rapport avec les exigences légales. Il a également déposé une copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou a énuméré de manière complète et très convaincante les têtes de chapitre d'un PHS	Le candidat ou soumissionnaire a remis un document qui présente le concept santé et sécurité de l'entreprise en rapport avec les exigences légales. Il a également déposé une copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou a énuméré de manière complète et convaincante les têtes de chapitre d'un PHS, sans être pour autant très convaincant	Le candidat ou soumissionnaire a remis un document qui présente le concept santé et sécurité de l'entreprise en rapport avec les exigences légales. Il a également déposé une copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS), ou a énuméré de manière sommaire mais satisfaisante les têtes de chapitre d'un PHS	Le candidat ou soumissionnaire a remis un document qui présente partiellement le concept santé et sécurité de l'entreprise ou peu en rapport avec les exigences légales. Il n'a pas déposé de copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou a énuméré de manière minimaliste et peu convaincante les têtes de chapitre d'un PHS	Le candidat ou soumissionnaire a remis un document qui présente partiellement le concept santé et sécurité de l'entreprise ou peu en rapport avec les exigences légales. Il n'a pas déposé de copie d'un exemple d'un plan d'hygiène et sécurité au travail (PHS) ou n'a pas énuméré les têtes de chapitre d'un PHS	Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.
La capacité en personnel technique est d'au moins trois fois le nombre moyen de collaborateurs nécessaire pour assumer l'ampleur du marché. La liste du personnel est complète avec nom, prénom, diplôme/certificat, années d'expérience et fonction. De manière générale, la capacité en expérience et savoir-faire est en adéquation avec le type de marché à exécuter.	La capacité en personnel technique est deux à trois fois le nombre moyen de collaborateurs nécessaire pour assumer l'ampleur du marché. La liste du personnel est complète avec nom, prénom, diplôme/certificat, années d'expérience et fonction. De manière générale, la capacité en expérience et savoir-faire est en adéquation avec le type de marché à exécuter.	La capacité en personnel technique est de deux fois le nombre moyen de collaborateurs nécessaire pour assumer l'ampleur du marché. La liste du personnel est complète avec nom, prénom, diplôme/certificat, années d'expérience et fonction. De manière générale, la capacité en expérience et savoir-faire est en adéquation avec le type de marché à exécuter.	La capacité en personnel technique est de deux fois le nombre de collaborateurs nécessaire pour assumer l'ampleur du marché. La liste du personnel est partiellement remplie, mais il y a au moins les noms, prénoms et les diplômes/certificats. De manière générale, la capacité en expérience et savoir-faire est peu en adéquation avec le type de marché à exécuter.	La capacité en personnel technique est équivalente ou inférieure au nombre moyen de collaborateurs nécessaire pour assumer l'ampleur du marché. La liste du personnel est incomplète car elle ne donne que les noms et prénoms. De manière générale, la capacité en expérience et savoir-faire n'est pas en adéquation avec le type de marché à exécuter.	Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.
Selon annexe T5 (barème de notation)					

Critères d'aptitude

Critère: références du candidat ou du soumissionnaire

	5	4	3	2	1	0
	<i>Les indications et appréciations ci-dessous sont données à titre d'exemple lorsque les critères sont évalués.</i>					
	<i>Très intéressant</i>	<i>Bon et avantageux</i>	<i>Satisfaisant</i>	<i>Partiellement suffisant</i>	<i>Insuffisant</i>	
ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION ET DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTES LES RÉFÉRENCES						
Références pour un marché de services liés à la construction (Annexe Q6)						
Références pour un marché de services non liés à la construction (Annexe Q7)						
Références pour un marché de fournitures (Annexe Q8)						
Références pour un marché de travaux de construction (Annexe Q9)						

Références pour un marché de services liés à la construction (Annexe Q6)	Quantité et qualité des références*
Références pour un marché de services non liés à la construction (Annexe Q7)	
Références pour un marché de fournitures (Annexe Q8)	
Références pour un marché de travaux de construction (Annexe Q9)	

Référence réalisée à titre individuel, en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019] **

Expérience de travail avec une administration publique***

<p>Liste de références qui prouve que le candidat ou soumissionnaire possède une grande expérience et de réelles aptitudes en rapport avec l'importance et la complexité du marché. Dans la liste figure le nombre de références demandées et datant de moins de temps qu'indiqué dans l'annexe (10 ans pour les annexes Q6 et Q9, 5 ans pour l'annexe Q7, 3 ou 5 ans pour l'annexe Q8), avec désignation de l'objet, du lieu d'exécution, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale, de la personne de contact et du montant des prestations effectuées par le candidat ou soumissionnaire.</p>	<p>Liste de références qui prouve que le candidat ou soumissionnaire possède une bonne expérience et de réelles aptitudes. Dans la liste figure le nombre de références demandées et datant de moins de temps qu'indiqué dans l'annexe (10 ans pour les annexes Q6 et Q9, 5 ans pour l'annexe Q7, 3 ou 5 ans pour l'annexe Q8), en rapport avec l'importance et la complexité du marché. La liste est complète et précise (désignation de l'objet, du lieu d'exécution, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale, de la personne de contact et du montant des prestations effectuées par le candidat ou soumissionnaire).</p>	<p>Liste de références qui prouve que le candidat ou soumissionnaire possède l'expérience et l'aptitude suffisante. Dans la liste figure un nombre de références égal ou légèrement inférieur à celui demandé et datant de moins de temps qu'indiqué dans l'annexe (10 ans pour les annexes Q6 et Q9, 5 ans pour l'annexe Q7, 3 ou 5 ans pour l'annexe Q8) en rapport avec l'importance et la complexité du marché. La liste fournit les indications essentielles exigées (désignation de l'objet, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale et du montant des prestations effectuées par le candidat ou soumissionnaire).</p>	<p>Liste de références qui prouve que le candidat ou soumissionnaire possède peu d'expérience et d'aptitude. Dans la liste figure un nombre de références bien inférieur à celui demandé ou une seule référence datant de moins de temps qu'indiqué dans l'annexe (10 ans pour les annexes Q6 et Q9, 5 ans pour l'annexe Q7, 3 ou 5 ans pour l'annexe Q8) en rapport avec l'importance et la complexité du marché. La liste ne fournit pas toutes les indications essentielles exigées (désignation de l'objet, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale et du montant des prestations effectuées par le candidat ou soumissionnaire).</p>	<p>Liste de références qui prouve que le candidat ou soumissionnaire ne possède pas l'expérience ou l'aptitude nécessaire. Dans la liste ne figure aucune référence datant de moins de temps qu'indiqué dans l'annexe (10 ans pour les annexes Q6 et Q9, 5 ans pour l'annexe Q7, 3 ou 5 ans pour l'annexe Q8) en rapport avec l'importance et la complexité du marché. La liste ne donne pas toutes les indications essentielles exigées (désignation de l'objet, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale et du montant des prestations effectuées par le candidat ou soumissionnaire).</p>	<p>Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.</p>
<p>Le candidat ou soumissionnaire a précisé, dans la liste de références, celles qui ont été réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019], avec désignation des partenaires. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond à celui demandé. Les partenaires pour le marché ont déjà travaillé ensemble sur au moins deux références avant le dépôt de l'offre.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire a précisé, dans la liste de références, celles qui ont été réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019], avec désignation des partenaires. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond à celui demandé. Les partenaires pour le marché ont déjà travaillé ensemble sur au moins une référence avant le dépôt de l'offre.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire a précisé, dans la liste de références, celles qui ont été réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019], avec désignation des partenaires. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond et est légèrement inférieur à celui demandé. Toutefois, les partenaires pour le marché concerné n'ont jamais ou que très partiellement travaillé ensemble avant le dépôt de l'offre.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire a précisé, dans la liste de références, celles qui ont été réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019], avec désignation des partenaires. Le candidat ou soumissionnaire présente un nombre de références bien inférieur à celui demandé ou une seule référence qui répond aux exigences. Toutefois, les partenaires pour le marché concerné n'ont jamais ou que très partiellement travaillé ensemble avant le dépôt de l'offre.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire a précisé, dans la liste de références, celles qui ont été réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019], mais sans désignation des partenaires. Le candidat ou soumissionnaire ne présente aucune référence qui répond aux exigences. De plus, les partenaires pour le marché concerné n'ont jamais travaillé ensemble avant le dépôt de l'offre.</p>	<p>Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.</p>
<p>Le candidat ou soumissionnaire démontre, au travers de sa liste de références et par des attestations de formation continue, sa grande capacité et son aptitude réelle à réaliser des prestations selon les exigences particulières d'une administration publique et celles du droit des marchés publics. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond à celui demandé.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire démontre, au travers de sa liste de références, une certaine expérience à réaliser des prestations selon les exigences particulières d'une administration publique et celles du droit des marchés publics. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond à celui demandé.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire démontre, au travers de sa liste de références, son expérience à réaliser des prestations selon les exigences particulières d'une administration publique et celles du droit des marchés publics. Le nombre de références qui répondent aux exigences correspond ou est légèrement inférieur à celui demandé.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire démontre, au travers de sa liste de références, sa faible expérience à réaliser des prestations selon les exigences particulières d'une administration publique et celles du droit des marchés publics. Le candidat présente un nombre de références bien inférieur à celui demandé ou une seule référence qui répond aux exigences.</p>	<p>Le candidat ou soumissionnaire démontre, au travers de sa liste de références, qu'il ne possède pas d'expérience à réaliser des prestations selon les exigences particulières d'une administration publique et celles du droit des marchés publics. Le candidat ne présente aucune référence qui répond aux exigences.</p>	<p>Candidat ou soumissionnaire qui n'a pas fourni l'information ou le document.</p>

* Liste des références si possible récentes (moins de 3, 5 ou 10 ans suivant les exigences de l'adjudicateur dans l'annexe Q6, Q7, Q8 ou Q9), achevées (ou en cours d'exécution en cas de marché de services liés à la construction), effectuées par le soumissionnaire, en rapport ou comparables en importance et complexité avec le marché à adjuger, avec désignation de l'objet, du lieu d'exécution, des dates de début et de fin d'exécution, du nom du client ou de sa raison sociale, de la personne de contact, du montant des prestations exécutées par le candidat ou soumissionnaire (avec n° de la phase SIA concernée ou type de prestation exécutée suivant le type de marché).

** Désignation dans la liste des références, de celles réalisées en pool pluridisciplinaire, en consortium ou en association de bureaux [communauté de soumissionnaires, cf. art. 31 AIMP 2019].

*** Désignation dans la liste des références, de celles réalisées pour une administration publique qui démontrent une capacité à répondre aux exigences particulières d'une administration publique (procédures de marchés publics, demandes de crédits, autorisations, etc.)